

# L'agriculture, la forêt et la transition énergétique



Le stockage du carbone (TC = tonnes de carbone)

prairies haies/bosquets : 78 TC/ha

Forêts : 73 TC/ha

Cultures pérennes : 49 TC/ha

Sols cultivés ou nus en herbe arborés : 40 TC/ha

60 chaufferies bois sont en service en ex-Lorraine avec le soutien financier de l'ADEME pour une puissance installée de 153 MW.

Par convention :

1 tonne de bois = 1,7 stère = 0,257 TEP  
(tonne équivalent pétrole)

Équivalence énergétique :

Bois granulé : 4,6 MWh/tonne

Bois - bûche : 2,4 à 3,6 MWh/tonne

Bois plaquette-industrie : 1,6 à 2,1 MWh/tonne

Données observatoire de l'énergie DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) et ADEME\* (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

A l'échelle planétaire, l'agriculture émet des gaz à effet de serre (GES) en quantité non négligeable : 12 % de toutes les émissions anthropiques et même 24 % si l'on inclut la déforestation et les changements d'utilisation des terres.

En France, l'agriculture contribue à 19,3 % des émissions globales de GES (Source CITEPA-avril 2018).

L'agriculture peut atténuer le changement climatique tout en s'y adaptant, notamment parce que son potentiel de stockage du carbone est élevé.

Le secteur animal est un contributeur majeur des émissions de GES. Les émissions sont principalement issues de la fermentation intestinale, des effluents, des cultures à destination de l'alimentation animale. Les émissions de CH<sub>4</sub> (méthane) des ruminants représentent 40 % des émissions de tout le secteur de l'élevage.

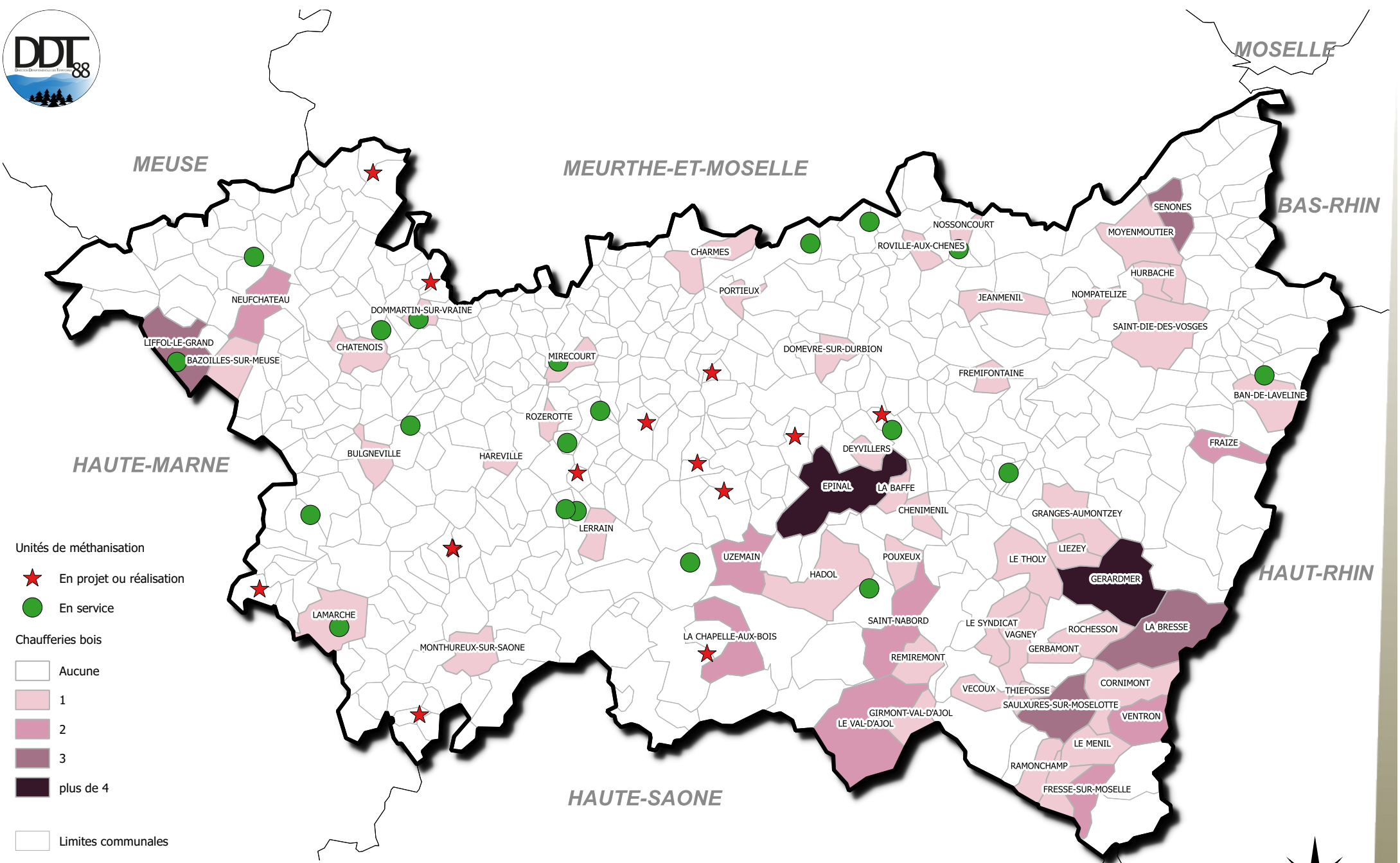
L'activité d'élevage offre un potentiel d'atténuation important à travers la séquestration du carbone du sol par les pâturages, la réduction des consommations d'intrants et l'amélioration des productivités des systèmes les plus extensifs.

Les pâturages permanents et les parcours qui occupent 30 % des terres émergées représentent un puits de carbone important qui pourrait compenser jusqu'à 4 % des émissions globales de GES. La forêt est un puits de carbone d'autant plus efficace que celle-ci est jeune (renouvellement, croissance rapide, espèces résineuses plus captives).

Une des actions qui permet l'atténuation de la contribution de l'agriculture française aux GES est le développement de la méthanisation et la réduction, sur l'exploitation, de la consommation d'énergie fossile. La méthanisation agricole se développe dans le département avec 20 unités en service au printemps 2018 et 14 appels à projets ouverts au niveau régional (ADEME\*, conseil régional) pour favoriser le développement de la filière.

Le bois énergie très fréquent en France, en particulier dans tous les usages domestiques, représente une grande partie des sources d'énergie renouvelable utilisées.

Le développement des chauffages collectifs urbains progresse vite, mais il est encore limité. Il est tributaire de la construction de réseaux de chaleur dont l'essor a crû ces dix dernières années du fait de la hausse du prix du pétrole.



Unités de méthanisation

- ★ En projet ou réalisation
- En service

Chaufferies bois

- Aucune
- 1
- 2
- 3
- plus de 4

Limites communales

**L'agriculture, la forêt et la transition énergétique**

